

Décision n° 171-2022

Service : Marchés Publics

Objet : Travaux de remplacement des luminaires du parvis et du parking de l'Hôtel de Ville.

Page 1 / 1

Le Maire de la Commune de Villers-lès-Nancy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy en date du 25 mai 2020 portant délégation de certains de ses pouvoirs à M. le Maire ;

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 : Le marché relatif aux travaux de remplacement des luminaires du parvis et du parking de l'Hôtel de Ville est attribué à la société SPIE, située 13b, rue de Saussaie en Mi-Terre, 57 130 JOUY-AUX-ARCHES, pour un montant de 8 151,00€ H.T.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Régional,**

François WERNER